

ARRÊTE N°

MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE DU

17/00056
12 5 JAN 2017

fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun, au titre de l'année académique 2017 – 2018.

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- VU la Constitution ;
- VU la Loi n°005 du 16 avril 2001, portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret n° 92/074 du 1^{er} avril 1992 portant transformation des Centres Universitaires de Buéa et de Ngaoundéré en Universités ;
- VU le Décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- VU le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
- VU le Décret n° 2005/348 du 10 septembre 2005 portant nomination des Présidents de Conseil d'Administration dans les Universités ;
- VU le Décret n° 2008/280 du 09 août 2008 portant création d'une Université à Maroua ;
- VU le Décret n° 2008/281 du 09 août 2008 portant organisation administrative et académique de l'Université de Maroua ;
- VU le Décret n° 2008/282 du 09 août 2008 portant organisation administrative et académique de l'École Normale Supérieure de Maroua ;
- VU le Décret n° 2010/371 du 14 décembre 2010 portant création d'une Université d'État à Bamenda ;
- VU le Décret n° 2010/372 du 14 décembre 2010 portant érection de l'École Normale Supérieure-Annexe de Bambili en deux établissements de l'Université de Bamenda ;
- VU le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- VU le Décret n° 2015/398 du 15 septembre 2015 portant nomination de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- VU le Décret n° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du gouvernement ;
- VU le Décret n° 2015/541 du 27 novembre 2015 portant nomination d'un Vice-Chancellor à l'Université de Bamenda ;
- VU le Décret n° 2012/366 du 06 août 2012 portant nomination de responsables dans les Universités d'État ;
- VU le Décret n°2013/0891/PM du 12 mars 2013 portant nomination de responsables au Ministère l'Enseignement Supérieur.

ARRÊTE :

Article 1 : Le présent arrêté fixe le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun, au titre de l'année académique 2017–2018.

Article 2 : Le calendrier des concours d'entrée dans les Établissements des Universités d'État du Cameroun, au titre de l'année académique 2017–2018, est fixé ainsi qu'il suit :

Universités	Dates de concours	Etablissements
Bamenda	Vendredi 15 septembre 2017	The first Cycle of the Higher Teacher Training College (HTTC) of Bambili.
	Samedi 16 septembre 2017	The second Cycle of the Higher Teacher Training College (HTTC) of Bambili.
	Samedi 23 septembre 2017	The first year of the first Cycle of the Higher Technical Teacher Training College (HTTTC) of Bambili.
	Samedi 23 septembre 2017	The third year of the first Cycle of the Higher Technical Teacher Training College (HTTTC) of Bambili.
	Dimanche 24 septembre 2017	The second Cycle of the Higher Technical Teacher Training College (HTTTC) of Bambili.
	Jeudi 28 et Vendredi 29 septembre 2017	The first year of the Nursing and Medical Laboratory Sciences of the Faculty of Health Sciences of the University of Bamenda (FHS).
	Jeudi 28 septembre 2017	The first year of Higher Institute of commerce and Management (H.I.C.M.)
	Samedi 16 septembre 2016	The first year of the Engineering cycle of College of Technology (COT)
	Samedi 09 septembre 2017	The first of the Higher Institute of Transport and Logistics (HITL) of the University of Bamenda.

